



Procès-verbal de l'Assemblée générale de l'Association pour la biodynamie

Dimanche 4 juillet 2021, de 09h00 à 12h00, en format visioconférence via Zoom

Points liminaires de l'ordre du jour

Mot de bienvenue prononcé par le Comité

Simon Schmutz, président de l'Association pour la biodynamie, souhaite la bienvenue aux membres actifs et passifs ainsi qu'aux invités.

Liste des excusé*e*s/élection des scrutateurs*trices

Se sont excusé*e*s : 25 membres actifs, 1 membre passif, 5 invités et 1 collaboratrice du Secrétariat. La liste des membres excusés est archivée dans les locaux du Secrétariat et peut être consultée sur demande.

35 personnes ayant le droit de vote sont présentes, ce qui nous fait une **majorité relative de 19 voix** et une **majorité absolue de deux tiers (24 voix) pour les modifications statutaires.**

1) Compte rendu de l'Assemblée générale 2020

Le compte rendu de l'Assemblée générale 2020 est soumis au vote.

Issue du vote : 31 voix pour, 1 contre, 1 abstention.

→ Le compte rendu de l'Assemblée générale 2020 est approuvé.

2) Rapport annuel 2020

Le rapport annuel ne suscite aucune question.

3) Finances

3.1 Comptes 2020

Simon Schönholzer donne lecture du rapport de l'organe de révision BMF ProConsulting AG. En sa qualité de vérificateur, Alfred Schädeli présente un rapport à l'Assemblée générale. Les vérificateurs reçoivent les procès-verbaux pour information et comparent ceux-ci aux comptes. Les questions concernant les comptes ont été examinées avec le Secrétariat et ont pu être documentées sans aucune lacune. Les vérificateurs recommandent donc l'acceptation des comptes 2020. Comme il est difficile pour les deux vérificateurs de se tenir au courant au-delà de cette vision globale, ils essaieront de se concentrer plus précisément sur un thème spécifique l'année prochaine. Ils porteront l'attention sur l'interface entre la Fédération et l'Association.

Adoption des comptes 2020 afin de donner décharge au Comité : 31 voix pour, 2 abstentions.

→ Les comptes 2020 sont approuvés et le Comité est ainsi déchargé de sa gestion.

Élection de l'organe de révision BMF ProConsulting AG : 31 voix pour, 1 abstention.

→ L'organe de révision, BMF ProConsulting AG, Treuhanddienstleistungen, Steinengraben 81, 4051 Basel, est réélue pour une période d'une année.

Alfred Schädeli et Marco Küng sont élus comme vérificateurs parmi l'Assemblée des membres :

32 voix pour, 1 abstention.

→ Les vérificateurs internes Marco Küng et Alfred Schädeli représentant l'Assemblée des membres sont réélus pour une période d'une année.

3.2 Cotisations des membres

Vote sur les cotisations des membres actifs, des membres passifs et des apiculteurs*trices : 28 voix pour, 1 contre, 4 abstentions.

→ Les cotisations des membres actifs, des membres passifs et des apiculteurs*trices sont adoptées.

3.3 Budget ajusté 2021 et budget provisoire 2022

Le budget ajusté 2021 et le budget provisoire 2022 ne suscitent aucune question.

Vote sur le budget ajusté 2021 : 27 voix pour, 5 abstentions.

→ Le budget ajusté 2021 est accepté.

Vote sur le budget provisoire 2022 : 28 voix pour, 5 abstentions.

→ Le budget provisoire 2022 est accepté.

4a Propositions émanant du Comité

4a.1 Modification des statuts art. 11 (nouveau) concernant AG par écrit ou voie électronique

Interventions des membres :

- L'Assemblée générale en format visioconférence via Zoom est privée de vivacité et doit donc demeurer exceptionnel. Les assemblées générales par le biais de moyens électroniques ayant eu lieu l'année dernière et cette année furent légitimés par la situation épidémiologique, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une modification des statuts.
- La formulation garantit que les assemblées physiques ne peuvent être supprimées que dans des situations extraordinaires et par décision unanime.
- Bien qu'en 2021 les assemblées électroniques aient été rendues possibles par l'Ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière, une adaptation des statuts permettrait également d'établir une légitimité pour l'avenir.

Issue du vote : 22 voix pour, 9 contre, 4 abstentions.

→ La proposition de modification de l'article 11 (nouveau) des statuts n'obtient pas la majorité des deux tiers, à savoir 24 voix, et est donc rejetée.

4a.2 Modification des statuts art. 20 concernant les groupes de travail

Interventions des membres :

- Le vote de l'année dernière a été difficile ; si le vote avait été logique, le passage aurait déjà été supprimé l'année dernière.

Issue du vote : 31 voix pour, 3 abstentions.

→ La proposition concernant la modification statutaire de l'art. 20 est approuvée.

4a.3 Modification des statuts art. 22 concernant le cercle de rédaction

Personne ne souhaite prendre la parole.

Issue du vote : 32 voix pour, 3 abstentions.

→ La proposition concernant la modification statutaire de l'art. 22 est approuvée.

4a.4 Proposition du Comité concernant la formation continue obligatoire

Interventions des membres :

- Quelle est la manière prévue de vérifier ce point ?
Réponse du Comité : la fréquentation de la formation continue est soumise au contrôle. Dès lors ce point doit figurer dans les directives. La CdD élabore une directive et un point de contrôle.
- Qui décide du catalogue de formation continue ?
Réponse du Comité : la CdD et le Comité.
- Une intervention exprime le regret que la formation continue devienne une norme contraignante. Il serait souhaitable que plus de praticien*ne*s prennent leur propre initiative, par intérêt propre, en consultant la formation biodynamique.
- La proposition est soutenue, si les formations continues abordent de sujets passionnants, alors cela peut faire progresser les chef*fe*s d'exploitation. Nous avons le droit de nous perfectionner, mais nous ne sommes pas obligés à faire usage de ce droit.

- C'est en échangeant avec que les agriculteurs*trices Demeter chevronné*e*s que l'on apprend le plus. La reconnaissance d'autres cours et des échanges entre pairs seraient appréciés.
Réponse du Comité : les entretiens de développement de la ferme (EDF) sont explicitement prévus comme une formation continue possible. Pour tous les autres cours, on peut demander avant de s'inscrire si le cours sera porté au compte de la formation continue biodynamique.
- Le thème doit se rapporter à l'univers biodynamique, il doit y avoir un engagement constant avec la biodynamie.
- Un catalogue d'offres est ressenti comme trop rigide.
Réponse du Comité : l'idée n'est pas de rédiger un catalogue qui change tous les mois, ce qui impliquerait beaucoup de travail administratif. Il s'agit plutôt d'inclure diverses formes telles que les entretiens de développement de la ferme, les cercles de lecture, le travail en comité, etc. et l'on peut se renseigner sur des cours spécifiques.
- Il devrait également être possible de lire des ouvrages de base sur la biodynamie, l'obligation de lire ces ouvrages est critiquée.
Réponse du Comité : la participation à un cercle de lecture est prévue comme formation continue.
- Le mouvement biodynamique est comme une maison. Lorsque deux individus font l'effort d'en discuter, ils contribuent à la construction de la maison. Ainsi, on s'engage à apporter deux briques chaque année pour la construction de la maison. Il est demandé au Comité d'exprimer dans les statuts qu'il ne s'agit pas d'une formation forcée, mais que le mouvement biodynamique ne peut vivre que si l'on fait un effort individuel. Cet effort est stimulé lors de discussions avec d'autres chef*fe*s d'exploitations.
- Dès le départ, il faut garder à l'esprit la nature du contrôle lors de la rédaction des directives. Il doit être facile de prouver et de contrôler la formation continue.
Réponse du Comité : la directive correspondante sera présentée à l'Assemblée générale extraordinaire de l'automne et y sera soumise au vote.

Issue du vote : 29 voix pour, 5 contre, 1 abstention.

→ La proposition du Comité concernant la formation continue obligatoire est adoptée.

4a.5 Proposition du Comité concernant la facturation de la visite initiale

Personne ne souhaite prendre la parole.

Issue du vote : 32 voix pour, 3 contre.

→ La proposition du Comité concernant la facturation de la visite initiale est adoptée.

4b Propositions des membres

4b.1 Proposition de W. Stappung concernant la modification des statuts art. 3g, Buts

Interventions des membres :

- La formulation « issues de la ferme » ne correspond pas à la pratique actuelle. L'attention doit de nouveau être davantage attirée sur l'expression « issues de la ferme ». Cependant, cette précision doit figurer dans les directives et non dans les statuts.

Heinz Koloska, producteur Demeter et président de la Commission pour les Directives Demeter, a pris contact avec Walter Stappung avant l'Assemblée générale et a discuté de ce point avec lui. Heinz soumet une contre-proposition.

Walter Stappung retire sa proposition en faveur de celle de Heinz Koloska.

4b.2 Proposition de H. Koloska concernant la modification des statuts art. 3g, Buts

Personne ne souhaite prendre la parole.

Issue du vote : 30 voix pour, 1 contre, 3 abstentions.

→ La proposition de H. Koloska concernant la modification des statuts art. 3g est adoptée.

5 Formation biodynamique Suisse

5.1 Prise de congé de Martin Ott et rapport sur l'actualité

Le rapport annuel de la Formation biodynamique Suisse est mis en ligne avec le présent compte rendu. Martin Ott fait le point sur la Formation biodynamique Suisse : l'école marche bien, les classes sont complètes. Cette année, 26 demandes d'inscription ont été reçues, qui n'ont pas toutes pu être satisfaites. Cette année, pour la première fois, toutes les places d'apprentissage et de stages ont été sollicitées. Désormais le but est d'assurer que cette situation se répète année après année. Martin remercie toutes les entreprises qui ont généreusement contribué aux financements. La recherche a lieu tous les jours dans le cadre de la formation. Hans Braunwalder gère le jardin expérimental qui propose une « Journée portes ouvertes » le 9 juillet. La cérémonie de remise des diplômes de la classe M a lieu le même jour. L'année écoulée a été mise à profit pour initier la recherche d'une personne qui succèdera à Martin. Martin Graf et Martin Ott démissionnent, Beat Hänni a déjà démissionné en 2020. Désormais, une nouvelle dynamique s'est installée dans l'école. Dans le but d'assurer à long terme la survie de l'école, il est prévu d'acheter le Löwen, où l'école est hébergée. L'implantation définitive à Rheinau a été discutée et approuvée. L'achat des bâtiments par la Fondation Fintan est en voie d'achèvement. La fondation louera les bâtiments à la Formation. Le développement de l'école est réjouissant, un approfondissement des thématiques biodynamiques a lieu. Actuellement, un projet de réconciliation avec le doryphore de la pomme de terre est en cours, et d'autres producteurs*trices sont encore recherché*e*s. Les étudiant*e*s sont impliqué*e*s dans le développement de ce projet. Ils*elles accueillent volontiers les questions curieuses. Martin continuera à enseigner à l'école, mais il remettra la direction de l'école le 1^{er} septembre.

Simon remercie le travail de Martin pour la formation. Son travail de développement a été immense et a conduit à de grands changements. Le Comité a envisagé le remplacement de Martin avec une certaine appréhension au début, car il était une force motrice derrière le développement de l'école. Avec les jeunes, toutefois, il est maintenant confiant que le développement grandiose de la formation va se poursuivre avec les thèmes essentiels du travail biodynamique.

6 Fédération Demeter Suisse

6.1 Rétrospective et perspective

Aline Haldemann présente un rapport de la Fédération Demeter Suisse à la place de Herman Lutke Schipholt. Corinne Obrist rapporte sur le travail dans le domaine de la politique. Sa présentation sera mise en ligne avec le compte rendu.

Simon Schönholzer, producteur Demeter et membre du Comité de la Fédération, ajoute que la Fédération a lancé une discussion sur le degré de mécanisation que l'agriculture biodynamique peut tolérer. Pour l'instant, la question est reportée parce que le groupe de travail sur les importations est devenu une priorité. Le thème Passage au numérique continuera à occuper la Fédération en 2021/2022.

Intervention des membres : la Fédération souhaite-elle imposer à l'Association des normes en matière de mécanisation ?

Réponse de Bettina Holenstein, co-directrice et coordinatrice de la Fédération : le thème a été lancé par la Fédération et est traité en étroite collaboration avec le Comité de l'Association et la CdD. La Fédération a considéré qu'il s'agissait d'un thème important, ce qui a été salué par le Comité de l'Association. À cet égard, la Fédération n'impose aucune prescription à l'Association.

7 Divers/Annonces

7.1 Annonces

L'**AG extraordinaire** consacrée aux modifications des statuts et aux propositions aura lieu le **10 octobre 2021** de 09h00 à 12h00.

L'**Assemblée générale 2022** aura lieu le **3 juillet 2022**.



Simon Schmutz
Président du Comité de l'Association



Jürg Hubacher
Conduite de l'Assemblée générale



Corinne Obrist
Procès-verbaliste